

## COMMUNE D'ISBERGUES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du  
30 juin 2023**

**Date de convocation :  
16 juin 2023**

**Objet :  
Appel à projets CARSAT « Aide à l'investissement  
en faveur des résidences autonomes 2023 »**

**Votes pour : 25  
Vote contre : 0  
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Etaient présents** : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres excusés ayant donné procuration** : Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Noémie MATTON - Mme Nathalie DELZONGLE - Mme Frédérique SAUVAGE.

**Membres absents** : Mme Nathalie LEGRAND - M. Steve CAMPAGNE - Mme Séverine GODART - Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Eric HEUGUE est nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune, propriétaire de la Résidence Autonomie, peut répondre au nouvel appel à projets de la CARSAT « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie 2023 », dont la date limite de dépôt des dossiers était fixée au 31 mai 2023.

En effet, le périmètre d'éligibilité des projets, fixé par la CARSAT, permet les financements des quatre axes suivants :

- Financement jusqu'à 60% du coût opérationnel des projets de réhabilitation, modernisation, mise aux normes, restructuration, agrandissement, reconstruction, sans création de places nouvelles, qui concernent le bâti et qui ont pour objectif l'amélioration du cadre de vie et des performances énergétiques, du confort et de la sécurité des résidents ;
- Financement de projet d'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs/équipements numériques avec une participation financière jusqu'à 100% du coût prévisionnel du programme si celui-ci est inférieur à 20 000 € HT (60% TTC ou HT le cas échéant) ;
- Financement de projet de tiers-lieu jusqu'à 80% du coût HT du projet pour un montant entre 25 000 € et 150 000 € ;
- Financement de prestations intellectuelles.

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a la volonté de soutenir les projets d'investissement des résidences autonomes.

A compter de 2023, l'inscription au budget du Département d'une enveloppe financière est destinée à soutenir les projets de réhabilitation, aménagement ou équipement des résidences autonomes.

Il y aura une instruction commune entre le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la CARSAT pour l'attribution des financements : financement conjoint ou autonome.

La décision du financement du Conseil Départemental du Pas-de-Calais correspond à la validation des élus en commission permanente donnant lieu à la signature d'une convention de financement.

Pour les projets de réhabilitation inférieurs à 300 000 € HT, le conseil départemental peut financer 1/3 maximum du reste à charge du projet.

Monsieur le Maire propose que la ville réponde à l'appel à projets « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomes : projet de réhabilitation » pour la Résidence Autonomie notamment en ce qui concerne la rénovation complète de 25 logements :

- La réfection des sols ;
- La réfection des plafonds ;
- La réfection des murs en posant une fibre de verre ;
- La réfection des placards ;
- La suppression des kitchenettes pour la création de cuisines aménagées ;
- La rénovation électrique ;
- La rénovation de la plomberie dans les salles de bains.

Il propose également que la ville réponde à l'appel à projets « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomes : projet de réhabilitation » pour la Résidence Autonomie notamment en ce qui concerne la rénovation complète de 26 salles de bains privatives :

- Démolition des sols et dépose des carrelages muraux ;
- Réfection totale de la plomberie ;
- Menuiserie : pose d'une porte coulissante ;

- Equipements de salle de bain ;
- Revêtements murs et sol.

Et enfin, Monsieur le Maire propose de répondre à l'appel à projets « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie : projet d'aménagement/d'équipement de moins de 20 000 € hors taxe financé à 100 % » pour la Résidence Autonomie en ce qui concerne :

- L'acquisition d'un meuble de service en salle pour la restauration.

En répondant à cet appel à projets, la commune en tant que propriétaire de la Résidence Autonomie se donne les moyens de poursuivre la modernisation de la structure, de continuer à maintenir la sécurité et de répondre aux attentes et aux besoins des résidents.

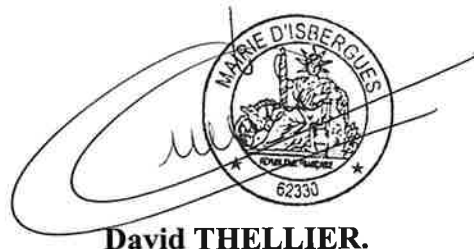
Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal l'autorise à réaliser une demande pour chacun des axes de l'appel à projets de la CARSAT « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomies 2023 ».

Délibération affichée le **06 JUL. 2023**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication électronique**

le **06 JUL. 2023**

**Le Maire,**

  
**David THELLIER.**

